



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

climat

Question écrite n° 91249

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la prochaine tenue à Paris de la COP 21, qui s'inscrit dans le prolongement des conventions mondiales sur le climat qui ont débouché sur le protocole de Kyoto en 1997. Son objectif est double : engager l'ensemble des nations dans une réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique et définir des mécanismes juridiques, financiers et de contrôle de ce nouvel accord. Cette vision mondiale ne saurait ignorer le Tibet, qui par son écosystème constitue le « 3ème pôle de la planète ». Sa sainteté le Dalaï Lama, déclarait récemment : « La planète bleue est notre seule maison, le Tibet est son toit. Aussi vital que l'Arctique et l'Antarctique, il est le 3ème pôle. Le plateau tibétain doit être protégé, pas seulement pour les Tibétains, mais pour la santé de l'environnement et la durabilité du monde entier ». À quelques jours de la COP 21 il lui demande donc de bien vouloir lui confirmer que le Tibet sera inscrit à l'ordre du jour des débats internationaux sur le climat.

Texte de la réponse

La fonte des glaces est un phénomène préoccupant partout où il se produit, au niveau des pôles et dans les chaînes montagneuses. La conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques n'aborde pas les cas spécifiques des régions ou des écosystèmes particuliers. Dans le cadre de l'élaboration de l'accord de Paris, la conférence a consacré ses travaux aux différents articles portant notamment sur l'atténuation, l'adaptation, les moyens de mise en œuvre (financements, transferts de technologie et renforcement de capacités) ou encore la transparence de l'action et du soutien en faveur du climat. L'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 fixe comme objectif de limiter le réchauffement "bien en-dessous de 2°C", et invite à aller plus loin encore pour limiter le réchauffement à 1,5°C, afin de répondre à la demande forte des pays les plus vulnérables. Pour y parvenir, un objectif de long terme est pris : il vise à parvenir à une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à atteindre la neutralité des émissions anthropogéniques (tous gaz confondus) dans la deuxième partie du siècle. La France est confiante que ces dispositions ambitieuses, une fois mises en œuvre, permettront de limiter les conséquences du dérèglement climatique sur les écosystèmes fragiles auxquels appartient le Tibet.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91249

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8412

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 50